

CHSCTi de Paris : compte-rendu de la réunion du 28/12/2018 « droit d'alerte » à la DNVSF.**I – PROCEDURE D'ALERTE** (article 5-7 du décret du 28/05/1982).

« Le représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui constate qu'il existe une cause de danger grave et imminent, notamment par l'intermédiaire d'un agent, en alerte immédiatement le chef de service ou son représentant... »

Ce droit de retrait appartient donc à un représentant syndical, que les agents peuvent saisir de la situation difficile, pour qu'il l'exerce. Il est souvent exercé pour des travaux incommodes ou des dysfonctionnements de service qui dépassent une situation individuelle seule.

Il est le plus adapté dans ce dernier cas (évite à un agent de s'exposer individuellement alors que le problème est collectif).

Ce droit de retrait appartient donc à un représentant syndical, que les agents peuvent saisir de la situation difficile, pour qu'il l'exerce. Il est souvent exercé pour des travaux incommodes ou des dysfonctionnements de service qui dépassent une situation individuelle seule. Il est le plus adapté dans ce dernier cas (évite à un agent de s'exposer individuellement alors que le problème est collectif).

II - DNVSF : origine de la 1ère réunion, un droit d'alerte dans l'intérêt des agents.

1) Un rapport rédigé par BTP Consultants envoyé le 13/11/2018 aux services de SPIB-2C, puis transmis à la direction et plus tard aux représentants, révèle que le nombre d'escaliers (2) et leurs dimensions (largeur) ne sont pas suffisants pour permettre l'évacuation des agents dans des conditions sûres.

La Direction a ouvert un 2ème évacuation via la porte du garage, pour maintenir tout de même 100 agents sur le site.

2) Néanmoins, les représentants ont voulu ouvrir un débat sur la notion de « danger grave et imminent » qui semble correspondre aux mesures envisagées par la direction, pour débattre de ces mesures dans l'intérêt des agents.

II - DNVSF : le STDR disparaît, mais ses agents sont reclassés à Argonne.

1) Le STDR (service de traitement des déclarations rectificatives) ne prend plus de nouveaux dossiers depuis le 31/12/2017. Il s'occupait de recevoir les déclarations de fonds non déclarés détenus à l'étranger par des résidents fiscaux français. Les agents doivent rejoindre des brigades existantes, contribuer à la formation de la 7ème brigade, et devaient déménager sur le site du 127 rue de SAUSSURE.

2) Toutefois, l'administration a indiqué avoir appris que les agents du STDR ne quitteraient pas ARGONNE, mais qu'au contraire, de nombreux agents quitteront le site SAUSSURE pour s'y rendre. En effet, d'après un rapport technique, le nombre d'escaliers et les dimensions des escaliers (largeur) ne sont pas suffisants pour permettre l'évacuation des agents dans des conditions sûres.

III – Les mesures prises par l'administration, et l'attente de surfaces de relogement.

<p>1) L'ouverture de la sortie du garage pour l'évacuation.</p> <p>2) L'organisation de déménagements présentés comme a minima (bouger le moins d'agents possible) et pour lesquels l'administration prendra un prestataire pour bouger les cartons :</p> <ul style="list-style-type: none">. départ des agents Stdr d'Argonne (4ème étage) fin janvier sur une moitié de l'étage, libérant la partie façade et permettant d'y mettre deux brigades côté arrière et en rajouter une 3eme.. Déplacement des services audit et logistique à Réaumur courant février (nettoyage de moquette prévu). Déménagement du service contentieux (étages 7-8) et remplacement par 2 brigades généralistes. Constitution de la 7eme brigade et installation des deux dernières brigades généralistes , fin mars 2019.	<p>Il ne restera que 22 agents du bloc patrimonial aux étages 6 à 8.</p> <p>. Le Scvm (service s'occupant de valeurs mobilières) descend au 4ème.</p> <p>3) Le recours au télétravail, jusqu'à 3 jours par agent (<u>N.B.</u> : d'après la réglementation, le télétravail nécessite une demande de l'agent).</p> <p>4) La Direction a proposé à la direction générale de racheter des étages supérieurs du même bâtiment, puisque l'État y possède déjà des surfaces, et que le bailleur veut vendre. Il faudrait alors financer des travaux de mise en sécurité (notamment la création d'un escalier). Une autre solution est de déménager les agents dans un autre immeuble de préférence à Paris (car 69 % des agents résident non loin de Saussure).</p>
---	--

IV –Conclusion.

<p>1) L'administration <u>espère</u> garder ses bâtiments à Paris, et garder ses agents expérimentés actuels.</p> <p>2) Des mesures d'adaptation à la situation seront prises, et une fois celles-ci mises en place (notamment les surfaces de travail choisies), un rapport d'enquête sera rédigé.</p>	<p>Il sera rédigé par les organisations ayant fait le droit d'alerte (SOLIDAIRES, CGT, FO FINANCES). Le droit d'alerte syndical pourra alors être levé.</p>
--	---

V - **FO FINANCES revendique des moyens en personnel et crédits pour garantir une politique d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de travail de haut niveau. N'hésitez pas à contacter ses représentants : Jean-Baptiste Chollet (Drfip, **UZES**), Pascale Brizio (**Douanes**).**

fo.drifip75@dgifp.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION (à renvoyer à : **FO DGFIP Paris**,
94 rue Réaumur, 75002 Paris)



NOM : ----- PRENOM : -----

GRADE : -----

AFFECTATION : -----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à ----- le -----

(signature)

➔ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu (pour connaître le barème, nous contacter).

Dnvsf. Mme Gabsi, M. Loubradou, Mme Angeletti, M. Cravic, M. Tourki, M. Mazouzi, M. Chollet, membre Ségolène Blin.

127, rue de Saussure, 75017 Paris. Métro Wagram.

Salle Vauban 124.

28/12/2018.

14 h - 15 h 38.

Le droit d'alerte fait suite au chs plénier sans qu'on ait connu avant le contenu du sujet Dnvsf. Et la direction a été informée du rapport du 13/11/2018.

Les syndicats auraient aimé savoir spontanément sans délai, car c'est le seul moyen d'assurer la prévention.

Cela a été communiqué le 18, ne permettant que des réactions en séance.

Les agents et syndicats n'ont pas été associés avant.

La direction est arrivée en ayant choisi l'immeuble et les bureaux. L'essentiel était fait.

Il a été dit que certains métiers devaient déménager. Peut être d'autres organisations auraient pu être faites. Maintenant c'est dans la difficulté.

Le droit d'alerte est du 21/12/2018. Maintenant il fallait trouver le représentant de l'administration, ce qui a été fait.

On avait demandé communication dematerialisee des documents.

Un délai aurait permis d'aller voir les collègues.

Mme Gabsi dit que la direction fut sidérée en apprenant la nouvelle. Elle s'occupait du retour des agents du Std. Et elle a appris qu'il ne pouvait que rester 20 personnes dans l'immeuble de 8 étages occupé depuis 30 ans.

La direction voulait limiter le choc en faisant une proposition prête.

Sur la sécurité incendie, la direction a appris que le fait que l'immeuble était en retrait posait problème pour les pompiers.

L'immeuble ne recevait pas de public, aussi la commission de sécurité ne passait pas.

Ensuite la direction a discuté du rapport.

Elle a souhaiter l'analyser avant d'agir.

M. Loubradou indique que la direction a posé des questions.

C'est assez complexe. Le nombre d'unités de passage ne suffisait pas, notamment, même en cassant le local informatique.

Snui indique savoir qu'il y a des soucis ou ratés dans les bâtiments.

La Dnvsf était plutôt préservée.

Il faudrait voir pour Ampère, même si à priori cela va.

Mme Gabsi dit que sur le site Ampère il y a deux sorties, et une ici et il faut évacuer.

Elle a compris qu'il fallait déjà baisser drastiquement le nombre d'agents du site.

En plus les conditions de locations sont délicates si on ne sait la dure.

On a donc prévu d'utiliser le 4eme d'Argonne, et la Drfip en a propose un autre en plus.

Mais le bailleur des 4 étages supérieurs. Il faut vendre avec lui ou lui racheter.

Il faut 6000 m2, auquel cas on vendrait aussi Ampère.

Et un immeuble ne se construit pas comme cela.

Il y aurait des travaux à faire pour l'instant, comme créer un escalier à l'extérieur, ce qui ferait un désagrément plus minime qu'à l'intérieur (6 mois de construction, délai d'un an avant les autorisation).

Pour l'instant on ne sait pas. M. Gardette dit espérer une réponse début janvier. Il a informé le Rpie.

La construction d'un bâtiment quelque part serait plus longue.

Le problème est que l'état trouve qu'une location coûterait cher.

En faveur de cet immeuble, l'Etat possède la moitié.

La direction a rencontré le Rpie, et pense qu'il peut trouver un immeuble. Mais il faut l'option du directeur général.

M. Cravic dit que la douane loue au Vitalys.

Elle revient à sa demande de communication dematerialisee des documents, même ceux donnés au Chsct.

Diaporama, plan de l'immeuble (Saussure et Argonne), rapport Isst 2010, 2014.

Elle aimerait savoir aussi qui a adressé le rapport. Mme Gabsi dit que c'est Spib qui a convoqué la Dnvsf.

18/12/2018

Cela expliquerait le cheminement.

M. Cravic dit qu'il ne faut pas de latence sans l'information.

Mme Gabsi dit qu'environ 90 agents vont partir.

M. Gardette a vu tous les agents du site le 21/12/2018. Mme Gabsi a expliqué à Argonne.

Mme Gabsi a essayé de faire déménager le moins de monde.

6-8 : 19 personnes.

4-8 : 50 personnes.

Il a fallu installer une 2eme porte le 21/12/2018 et payer un vigile.

Il a fallu essayer de raisonner par bloc cohérent.

Il faut essayer même d'avoir une qualité d'installation supérieure.

Les situations individuelles seront vues au cas par cas.

Il sera fait une mini bourse entre collègues.

On regarde aussi, car les pôles de secrétaires vont bouger. Et regarder les agents habitant loin.

« On regardera finement les situations et on trouvera des solutions ». Mais il faut prendre des mesure.

Au 6eme reste le bloc patrimonial. Et on montera à 2 voire 3 jours de télétravail.

Mesures : ouverture de 2eme porte avec vigile le 19, on a déménagé beaucoup d'armoires et jeté d'autres.

On a mis en surveillance le tableau de sécurité.

On essaiera qu'Argonne soit le plus convivial.

En effet le point froid cessera fin février la bas, mais une liaison froide serait faite avec Hémisphère.

Les prix seraient comparables.

C'est à 6 mn a pied du site.

Les agents ont été réunis. Un message a été fait aussi à tous les agents. Mais il n'y a pas eu d'autre proposition.

Cela est très difficile.

M. Loubradou pense que les explications de la direction ont permis aux agents de mieux comprendre et accepter les choix.

Mme Gabsi dit que l'idée était de rapatrier les 35 agents sans les brigades, mais le rapport est arrivé et il faut faire face.

La prochaine mesure est de réduire le nombre d'agents.

Actuellement elle va demander aux agents Stdr d'Argonne du 4eme étage de partir fin janvier sur une moitié de l'étage, libérer la partie façade et mettre deux brigades côté arrière et en rajouter une 3eme.

La Dnvsf prendra un prestataire, juste pour bouger les cartons car il y a assez de mobilier. Tous les agents auront un ordinateur portable.

L'audit et la logistique vont à Réaumur courant février.

Le nettoyage de moquette est prévu.

Le mobilier y sera déjà.

Le contentieux étages 7-8 déménage, et 2 brigades généralistes arrivent.

Fin mars dernière étape, la 7eme brigade sera constitué et les deux dernières brigades généralistes seront installées.

Il ne restera que 22 agents du bloc patrimonial aux étages 6 à 8.

Le scvm descend au 4eme.

Cela permet de ne pas bouger les brigades des étages inférieurs.

Il a été mis des hublots aux portes pour voir quand quelqu'un arrive.

Si on garde l'immeuble il sera mis aux normes

M. Cravic demande un explicatif écrit.

Mme Gabsi dit que tout devrait être bouclé début avril.

18/12/2018

Le Stdr ne prend plus de dossiers depuis le 31/12/2017.
Les usagers ont une remise transactionnelle des pénalités.
Cela a été bien recouvre.
Cela a rapporté 9 mds.

M. Cravic prend acte de la volonté d'écouter les agents.

Mme Gabsi dit que sa porte est ouverte.

Elle a discuté avec l'Isst. Elle lui a donné les plans, des photos de la façade de l'immeuble (il faut 4 m entre les deux sorties).

M. Cravic propose que l'Isst vienne voir le circuit d'évacuation.
Son périmètre a été accru
Mme Gabsi dit qu'il va essayer de venir en janvier.

M. Cravic pense qu'il faut associer les représentants aux visites suivantes.

M. Cravic évoque le futur rapport : faits, mesures proposées.

Il y a des collègues en vacances qui n'ont pu être associés.

Mme Gabsi récapitule : documents, fiche récapitulative, relance d'Isst.
On ne rédige donc pas encore de rapport.

M. Cravic note que le rapport finira par des mesures de prévention : ouverture de 2eme sortie, déménagement de 90 personnes (en réflexion), télétravail.
Et le choix de travaux ou d'un autre immeuble.

La direction espère que la direction aura sa réponse en janvier et ne perdra pas ses agents par mutation.

Elle pense qu'il n'y a aucun risque de partir en province.

La direction espère que la direction restera sur Paris et pourra garder grâce à cela ses agents.
Les agents sont à 45 % à Paris, 24 % dans les hauts de Seine.
Ils sont donc proches des sites actuels de l'ouest.

Mme Gabsi dit qu'il y a des escaliers mais. ne partent pas du dernier étage.un autre escalier va du 3eme au Rdc.

L'escalier principal relie tous les étages et vaut deux unités de passage et correspond à 50 agents.
Le 2eme est plus petit mais ne fait pas deux unités de passage.
Le chemin est vers la porte du garage, laissée ouverte dans l'attente de travaux. Le cheminement a été dégagé.
Il y aura sûrement des aménagements à réaliser.

La direction indique ne pouvoir éclater les effectifs sur plusieurs sites Dgfp.

Elle pense envoyer le rapport dans la semaine du 07/01/2019.

Les représentants déclarent attendre la prise d'effet de l'essentiel des solutions avant de lever le droit d'alerte.

Il faut que des collègues aient confiance et que cela discute.